



## Proposition de rectification crédit d'impôts

Par **kyle17**, le **20/02/2014** à **23:59**

bonsoir, voilà nous avons reçus mon amie et moi même, le 6/02 2 courriers de la Direction Générale Des Finances Publique, en envois simple sans AR, une demande de renseignement(754) des intérêts d'emprunts liées a l'acquisition de votre habitation principale au titre de 2012. demandant les justificatifs suivant - copie de l'acte authentique d'achats.rn- copie du document d'urbanisme.rn- copie des tableaux d'amortissement définitifs.rn- label BBC.rnrnle 7/02, 2 courriers Direction Générale Des Finances Publique, toujours en envois simple sans AR, proposition de rectification (2120) sur crédits d'impôts au titre de 2011.rnrn il y aurai une conséquence financière dû.rn car j'aurai du divisée les sommes en deux partie, j'ai fait des erreurs certainement car j'ai envoyer les déclarations sans les vérifier et joints tous les justificatifs, mais pour moi je pense que de leur côté ils auraient du vérifier avant de faire confiance aveugle.rnrnma question est comment répondre convenablement au courriers vu le temps impartie ?rnmerci de me donner une réponse car je suis très mauvais dans les démarches administrative et vu qu'il m'est impossible de pouvoir remboursé. attends vos réponses je vous remercie par avance.[smile17]